

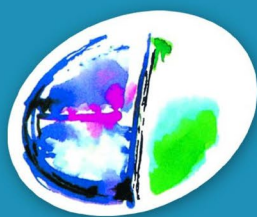
Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

**Fédération Eaux Puisaye-Forterre
Commune d'Asnières-sous-Bois**

**REVISION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE LA CLAIMPIE**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE



Sciences Environnement

Ce dossier a été réalisé par :

- Aurore ROSSIUS-GAGNON (stagiaire)
- Julie PERROT : Hydrogéologue
- Océane Marguier : Hydrogéologue

Sciences Environnement

Agence de Besançon

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCE N°9 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	102
1 – <i>CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE.....</i>	3
2 – <i>DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION</i>	5

1 – CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE

1.1 – Estimation des dépenses liées aux travaux

L'estimation reprend les différentes opérations présentées dans le projet de servitudes rédigé par l'Agence Régionale de Santé et établi sur la base de l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à une estimation à partir de tarifs pratiqués usuellement et aux factures existantes pour les travaux déjà réalisés.

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 50 % les travaux de protection liés à la DUP en périmètre de protection rapprochée et les indemnités des servitudes. Seuls sont aidés les travaux allant au-delà des obligations réglementaires tels que les travaux particuliers (clôture du périmètre immédiat...) ou les travaux de suppression ou de neutralisation des cuves à fioul.

Cette aide, soumise à éligibilité, est conditionnée à un début des travaux dans les 5 ans suivant la signature de la DUP.

1.1.1 – Travaux au sein du périmètre de protection immédiate

Suite aux propositions d'aménagement de l'hydrogéologue agréé, le projet de servitudes prévoit les travaux suivants :

Trop-plein Nord-Ouest :

- Sécurisation du trop-plein NO en acier DN 300 mm en vérifiant l'utilité de la conduite emboîtée et en mettant en place un clapet de nez avec moyens de protection contre l'intrusion d'animaux/insectes.

Trop-plein Sud-Ouest :

- Remplacement de la grille située à l'extrémité du trop-plein SO par une grille à maille fine, pour éviter toute intrusion d'insectes ou animaux de petite taille dans le captage.
- **Canal maçonné :**
Renforcement de l'étanchéité des dalles qui couvrent le canal maçonné accueillant le batardeau et des plaques en acier amovibles qui couvrent le regard en béton muni de la grille centrale.
- **Batardeau :**
Remplacement du batardeau en bois par un batardeau en inox, plus facilement manœuvrable et non putrescible.

Cuvelage

- Mise en place de grilles à mailles fines au droit des quatre événements situés aux quatre points cardinaux au sommet du puits et réfection de la maçonnerie.
- Réfection de la maçonnerie autour des événements

Ancien bâtiment à 15m du captage, parcelle B342

- Suppression/dépose de l'ancienne conduite en acier avec obturation au droit du cuvelage avec un jeu de bride d'adaptation à butée crantée + bride pleine.
- Le bâtiment maçonné situé à environ 15 m au Sud-Ouest du captage devrait également faire l'objet d'une réhabilitation et d'une sécurisation de la trappe de fermeture par la mise en place d'une trappe étanche et verrouillable. La porte d'accès devrait également être verrouillée.

Tableau 1 : Estimation des prix des travaux sur les ouvrages du captage

Nature des travaux	Prix H.T en € Forfait : fourniture + main d'œuvre
Trop-pleins	
Trop-plein Nord-Ouest : Sécurisation du trop-plein NO : mise en place d'un clapet anti-retour sur la conduite en acier DN 300mm.	2 000
Trop-plein Sud-Ouest : Remplacement de la grille située à l'extrémité du trop-plein, par une grille à maille fine, diamètre à protéger : 150 mm	750
→ Canal Maçonné : Renforcement de l'étanchéité des dalles qui couvrent le canal maçonné accueillant le batardeau et des plaques en acier amovibles qui couvrent le regard en béton muni de la grille centrale.	800
→ Batardeau : Remplacement du batardeau en bois par un batardeau en inox	800
Cuvelage	
Mise en place de grillage au niveaux des quatre événements (300x150 mm), situés aux quatre points cardinaux au sommet du captage.	500
Réfection de la maçonnerie autour des événements.	800
Ancien bâtiment à 15 m au Sud-Ouest du captage, parcelle B342	
Suppression/dépose de l'ancienne conduite en acier qui relie le bâtiment au captage. Obturation avec un jeu de bride d'adaptation à butée crantée + bride pleine.	3 000
Sécurisation de la trappe de fermeture par la mise en place d'une trappe étanche et verrouillable. Verrouillage de la porte d'accès	1 000
Total :	9 650

1.1.2 – Travaux au sein du périmètre de protection rapprochée

Sans objet.

1.2 – Estimation des dépenses hors travaux

Sans objet.

1.3 – Coût total des mesures de protection

Le coût total des mesures de protection correspond aux travaux de mise en conformité du forage et s'élèvent à 9 650 € H.T.

2 – DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

2.1 – Les différentes étapes et coûts de la procédure

Procédure :

	Prix H.T. en €
Constitution du dossier d'enquête publique	3 650
Intervention de l'hydrogéologue agréé (pas de TVA)	1 910,75
Coût total estimé H.T.	5 560,75

Remarque : en amont de la procédure de révision, la collectivité a fait réaliser l'étude du Bassin d'Alimentation du Captage (étude BAC). Les deux phases de l'étude (étude hydrogéologique et diagnostics des pratiques) ont eu un coût voisin de 21 000 € H.T.

Au sein du PPR, les activités agricoles se limitent à la présence d'une unique parcelle en prairie permanente. L'interdiction d'utilisation d'usage de pesticides ne donne donc pas lieu à indemnités.

2.2 – Coût total général

Coût de la procédure	5 560,75 €
Coût de la protection	9 650 €
TOTAL GÉNÉRAL H.T.	15 210,75 €

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr